



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## défense et usage

Question écrite n° 113815

### Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le fait que, dans les aéroports français, toute plainte liée à la perte ou au vol de bagages doit être rédigée en anglais quelle que soit la compagnie et ce, indépendamment que les vols soient en partance ou en provenance de France. Si tel est le cas, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour rétablir l'usage de la langue française pour ce type de déclaration et pour toutes autres, et demande aussi quelles incitations peuvent être mises en oeuvre en direction des compagnies qui opèrent sur le territoire national et qui imposent à leurs usagers l'emploi d'une langue étrangère sur le territoire français.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Flory](#)

**Circonscription :** Ardèche (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113815

**Rubrique :** Langue française

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** écologie, développement et aménagement durables

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 décembre 2006, page 13195